



Réponse du Conseil d'Etat à un instrument parlementaire

Question Kolly Gabriel / Zamofing Dominique

2019-CE-73

Remboursement des crédits d'investissement : un report est-il possible ?

I. Question

La situation économique de certaines exploitations agricoles est critique. Le peu de fourrage, dû à la sécheresse de l'an passé, a poussé de nombreuses exploitations à en acheter pour pallier le manque. Ces achats ont mis à mal les trésoreries de certaines exploitations. Les prix de vente de la production agricole n'ayant que faiblement évolué, les rentrées financières des exploitations ne couvrent pas ces charges nouvelles, difficilement supportables.

Les remboursements des crédits d'investissement se font par déduction sur les montants touchés par les agriculteurs dans le cadre des paiements directs. Ces montants, s'ils n'étaient pas déduits mais reportés d'une année, aideraient grandement certaines exploitations.

Nous prions le Conseil d'Etat de répondre aux questions suivantes :

1. Le Conseil d'Etat pourrait-il entrer en matière pour un report des remboursements de crédits d'investissement, pour les exploitations qui le souhaitent ?
2. Le SAgri pourrait-il consulter tous les agriculteurs sur ces reports et ainsi répondre aux exploitants qui souhaiteraient reporter ces remboursements ?

26 mars 2019

II. Réponse du Conseil d'Etat

Introduction

Les crédits d'investissement sont des prêts sans intérêts prévus par la législation fédérale (LAgr, OAS) dont peuvent bénéficier les agriculteurs ou groupements d'agriculteurs à titre d'améliorations structurelles, dans le but d'améliorer l'efficacité et la compétitivité de l'agriculture. Des fonds permettent également de soutenir les investissements respectueux de l'environnement ou ceux permettant de faire face à l'évolution climatique (amélioration des captages et stockage d'eaux). Les fonds pour les améliorations structurelles proviennent exclusivement de la Confédération. L'instruction des dossiers et la gestion des fonds sont confiées aux cantons. Le canton offre de longue date des possibilités d'arrangement en cas de difficulté, il tient néanmoins à préciser qu'il est dans l'intérêt de l'agriculture elle-même de rembourser régulièrement la dette et libérer ainsi des capacités d'investissement souvent nécessaires au bon fonctionnement de l'exploitation.

1. Le Conseil d'Etat pourrait-il entrer en matière pour un report des remboursements de crédits d'investissement, pour les exploitations qui le souhaitent ?

Le Conseil d'Etat entre en matière pour des reports de remboursement, puisque son usage est de mettre à profit la marge laissée aux cantons dans les remboursements et la durée de ces crédits. Le Conseil d'Etat est toujours attentif à la situation des exploitations agricoles du canton et ouvert à trouver lors de situations exceptionnelles des solutions adéquates en cas de besoin. Pour des exploitations ayant à faire face à une situation difficile, des arrangements sur les remboursements peuvent être accordés de manière exceptionnelle sur demande du débiteur. Lorsque l'agriculture est touchée de manière plus large, comme cela a été le cas avec la sécheresse 2018 (mais aussi celles de 2015 et 2003, l'orage de grêle de 2009 ou les inondations dans le Seeland en 2007), le Conseil d'Etat met en place des procédures simplifiées afin de répondre aux demandes de manière efficace et peu procédurière.

2. Le SAgri pourrait-il consulter tous les agriculteurs sur ces reports et ainsi répondre aux exploitants qui souhaiteraient reporter ces remboursements ?

Tous les agriculteurs du canton au bénéfice de paiements directs ont été informés de la possibilité de se mettre en contact avec le service de l'agriculture pour étudier les possibilités de reports de remboursement des crédits d'investissement. Un courriel leur a été adressé par le Service de l'agriculture le 18 septembre 2018, conjointement à d'autres informations concernant les paiements directs. Ainsi, pour la sécheresse 2018, c'est une soixantaine d'aménagements de remboursements qui ont été réalisés.

12 juin 2019